



156033 - Elle a constaté des saignements avec une mèche de sang

question

Des sécrétions blanches et lipidiques se dégagent de moi avec une mèche de sang. Je n'avais pas vu mon cycle depuis deux mois. C'est maintenant son heure car j'en éprouve les symptômes. Dois-je jeûner ou pas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Les règles sont des saignements bien connus à propos desquels le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit à Fatimah bit Abi Houbaysh: **Certes, le sang des règles est bien connu et il est de couleur noire. Si c'est ce que tu as constaté, cesse de prier. S'il s'agit d'un autre saignement, fais tes ablutions puis prie.** (Rapporté par an-Nassai, 216) et jugé authentique par al-Abani dans Sahihi Sunna Nassai)

Ce sang a des caractéristiques qui n'échappent pas aux femmes car il est de couleur noire ou rouge très foncé et a une très mauvaise odeur. Il est compacte et provient de l'utérus et ne consiste pas en une goutte ou deux et ne se présente sous la forme d'une mèche..

Cheikh Ibn Outahaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **Quand quelques gouttes de sang échappent d'une femme au cours d'une journée du Ramadan et continuent de couler tout au long du mois, doit-elle observer le jeûne? Celui-ci serait-il valide?** Voici sa réponse: **Oui; son jeûne serait valide. Quant aux gouttes de sang en question, elles ne proviennent pas des règles mais c'est un (simple) saignement.**

Il a été rapporté qu'Ali ibn Abi Talib (P.A.a) a dit: **les gouttes qui ressemblent à une hémorragie nasale ne proviennent pas des règles.** Voilà ce qu'on lui attribue (Puisse Allah l'agréer) Extrait de



60 questions relatives aux règles, p.6.

Cela dit, ce que vous avez constaté ne relève pas des règles et vous devez observer le jeûne.

Allah le sait mieux.